

b) La lutte au terrorisme et à la violence

La lutte contre le terrorisme aiderait beaucoup à dégager le climat. Certains groupes au sein de l'OLP revendiquent des actes de terrorisme perpétrés contre des civils israéliens. Lors de ses rencontres avec des représentants de l'OLP, le Comité les a fortement encouragés à rejeter formellement le recours au terrorisme.

Les actes de violence commis par des extrémistes israéliens contre les Arabes des territoires occupés représentent aussi un problème. Le Comité constate que le gouvernement israélien a pris des mesures pour enrayer le contre-terrorisme des groupes extrémistes juifs contre les Arabes de ces territoires.

c) L'assouplissement des restrictions

Une autre démarche importante pourrait améliorer l'atmosphère et ouvrir la voie à un processus politique plus normal dans les territoires occupés, serait de permettre à certains anciens leaders cisjordaniens ou palestiniens de Gaza, aujourd'hui établis en Jordanie, de se rendre auprès de leur population pour leur parler. Puisque l'Égypte et la Jordanie préconisent depuis longtemps un tel assouplissement des restrictions imposées aux territoires occupés, cette autorisation pourrait favoriser l'établissement de relations plus normales entre Israël et l'Égypte, et améliorer progressivement les relations entre Israël et la Jordanie.

d) L'abandon de la colonisation

Une des mesures qui contribueraient le plus à faire diminuer les frictions en Cisjordanie serait de mettre fin à l'implantation de colonies juives. Durant les sept années du gouvernement Likoud, près de 100 nouvelles colonies ont été établies dans les territoires occupés. Le Comité estime que le gouvernement canadien devrait continuer à presser Israël d'abandonner, et pas seulement d'interrompre, la politique de peuplement menée en Cisjordanie et à Gaza. Le Comité est d'avis que la colonisation n'est pas irréversible, mais uniquement dans la mesure où son règlement ferait partie d'une entente politique globale en vertu de laquelle Israël s'engagerait à retirer les colons des colonies qu'ils habitent.

e) La participation des Palestiniens aux négociations

Depuis la conclusion au début de 1985 de l'accord Arafat-Husseïn, la Jordanie et l'Égypte s'efforcent de mettre sur pied une délégation comprenant des Palestiniens acceptables à Israël afin que les pourparlers puissent commencer. Le Comité est convaincu qu'il y va de l'intérêt du peuple palestinien de profiter de l'occasion qui lui est offerte de participer aux négociations en proposant, aussitôt que possible, comme représentants des Palestiniens modérés non-membres de l'OLP pour qu'ils se joignent à la délégation de négociation